

N. Réf. : 920.001.000/2019/mb/121

V. Réf. :

Traité par : A. BREVER

Annexes :

Convocation à l'AG

Dossier annexe

Envoi recommandé

Société
Intercommunale
SCRI AQUALIS
Boulevard Renier, 17
B-4900 SPA

Tel. +32 (0)87 79 20 01
Fax. +32 (0)87 79 20 09
info@aqualis.be

N° entreprise :
0465 435 890

Compte bancaire :
634-2269401-61
IBAN BE62 634226940161
BIC BNAGBEBB

Spa, le 30 avril 2019

ASSEMBLEE GENERALE

Convocation

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,
Mesdames et Messieurs,

Objet : 1^{ère} A.G. ordinaire – exercice 2018

En sa séance du 30 avril 2019, le Conseil d'administration de l'intercommunale AQUALIS a décidé, conformément aux dispositions du Code de la démocratie Locale et de la Décentralisation et en application des statuts de la société, de réunir

L'Assemblée générale ordinaire
le mercredi 5 juin 2019 à 17.00 heures
en la salle du Conseil communal de Spa

Aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ;
- 2) Nomination d'administrateurs en vue de pourvoir à la vacance de mandats – Ratification ;
- 3) Rapport de Gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2018 – Approbation ;
- 4) Rapport spécial sur les prises de participation pour l'exercice 2018 – Approbation ;
- 5) Rapport du Comité de rémunération – Approbation
- 6) Rapport du Comité d'audit - Approbation
- 7) Rapport du Contrôleur aux comptes - Prise d'acte ;
- 8) Bilan et compte de résultats au 31.12.2018 – Approbation ;
- 9) Décharge aux Administrateurs – Décision ;
- 10) Décharge au Contrôleur aux comptes – Décision ;
- 11) Marchés publics : désignation du Commissaire réviseur pour la période de juillet 2019 à juin 2021 et fixation des honoraires ;
- 12) Conseil d'administration : nomination – Décision
- 13) Conseil d'administration : fixation du montant du jeton de présence – Décision ;
- 14) Divers.

Vous trouverez en annexe les différents documents informatifs relatifs à cet ordre du jour.

Le présent courrier tient lieu de convocation en exécution de l'article 38 des statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L1523-13 § 1^{er} (alinéas 4 et 5), pourriez-vous procéder à l'affichage de l'ordre du jour et de la convocation, les Assemblées générales étant ouvertes à toutes personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou CPAS associés ?

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Pour AQUALIS

Bernard JURION
Président